



Service : Sûreté et Citoyenneté  
JNV/NH/CB/FM  
N°AR056.2024

République Française  
Département du Nord

**Ville de Marly**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet : Vente au déballage du 24 avril 2024 au 28 avril 2024 organisée par la SNC LIDL – au 58 ter Rue Paul Vaillant Couturier – 59770 MARLY**

*Nous, Maire de la Ville de Marly,*

*Vu la loi n°2008-776 du 04 Août 2008,*

*Vu le code Pénal et notamment ses articles 441-1, R.321-1, R.321-7, R.321-9,*

*Vu le code du commerce et notamment ses articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9 et R.310-19,*

*Vu le décret n°2009-16 du 17 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages,*

*Vu l'arrêté interministériel publié le 17 janvier 2009 concernant l'obligation de déclaration préalable en Mairie pour toutes les ventes au déballage,*

**Considérant** la déclaration de Madame Adeline DELVAL, Représentante légale de la SNC LIDL, Avenue de la Solette – Parc Actipole de l'A2 à SAILLY LEZ CAMBRAI (59554), à effet d'organiser du mercredi 24 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024 une vente au déballage « opération type pépinière », 58 ter rue Paul Vaillant Couturier à Marly,

### ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Adeline DELVAL est habilitée à organiser du mercredi 24 avril 2024 au dimanche 28 avril 2024 (aux heures d'ouverture du magasin) une vente au déballage « opération type pépinière » aux emplacements décrits comme suit : parking du commerce - 58 ter rue Paul Vaillant Couturier – 59770 MARLY

**Article 2** : L'intéressée s'engage à ne pas occuper le domaine public lors de cette vente.

**Article 3** : Madame Adeline DELVAL est tenue de prendre toute disposition pour le bon déroulement de cette vente.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Marly et de façon visible sur le lieu de la vente.

**Article 5** : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

.../...

.../...

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Le Commissaire Divisionnaire Chef du District de Valenciennes, Monsieur Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Valenciennes, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes, Madame la Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations, Monsieur le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects de Lille, Le Bureau de Police Nationale de Marly, La Police Municipale de Marly, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marly, Les Services Techniques, affichage sur place, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera également transmise à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à Monsieur le Président de la Chambre des Métiers, ainsi qu'au demandeur.

Fait à Marly, le 18 mars 2024

Le Maire,



JNVERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le 21/03/24